

28,5
g/km

Base de calcul Empa: véhicule au GNC avec une consommation de 3,4 kg/100 km. Le gaz naturel fossile (homologation) produit 103 g/km d'émissions de CO₂ (92 g/km TTW, 11 g/km WTT). Avec le biogaz pur, les émissions TTW et WTT s'élèvent respectivement à 0 g/km et **20 g/km** (selon les indicateurs environnementaux OFEN 2019). En outre, on estime que les déperditions de méthane dans les installations de biogaz se montent à 1%, ce qui correspond à **8,5 g/km**.

TTW: Tank-to-Wheel / Du réservoir à la roue
Émissions lors de l'utilisation du véhicule

WTT: Well-to-Tank / De la source au réservoir
Émissions issues de la mise à disposition du carburant



CERTIFICAT BIOGAZ
pour votre SEAT

GARANTIE

Avec sa gamme de modèles GNC, **SEAT Suisse** garantit la compensation de vos 10 000 premiers kilomètres accomplis avec du biogaz 100% suisse.

WTW: «Well-to-Wheel»

De la source à la roue signifie que toutes les émissions, depuis l'extraction et la mise à disposition du carburant jusqu'à l'utilisation du véhicule, sont prises en compte. Les émissions WTW des voitures roulant au biogaz (SEAT Arona, SEAT Leon, SEAT Ibiza) ont été étudiées en collaboration avec l'institut de recherche Empa. Les calculs montrent que l'utilisation du biogaz réduit radicalement l'impact sur le climat. Le gaz naturel engendre des émissions de 103 g/km, contre seulement **28,5 g/km** pour le biogaz pur.

Biogaz «Swiss made»

Le biogaz suisse est issu de déchets organiques; il est renouvelable et pratiquement neutre en termes d'émissions de CO₂. Actuellement, le GNC comporte **23,6% de biogaz** dans les stations-service suisses. Cette proportion n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Chaque pour-cent de biogaz supplémentaire permet de réduire les émissions. De nombreuses stations-service vous offrent la possibilité de faire le plein de 100% de biogaz suisse.

Programme de garantie

Le programme de garantie est le fruit d'une collaboration entre **SEAT Suisse**, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et la Suède. SEAT Suisse annonce tous les véhicules roulant au GNC vendus à CNG-Mobility. Cette démarche permet d'assurer que, pour chaque véhicule, la quantité de biogaz correspondant à 10 000 km est injectée dans le réseau gazier.



Calculateur de CO₂ pour la comparaison
GNC/biogaz:
cng-mobility.ch
mobilitate-gaz.ch